

## 62<sup>e</sup> COOPÉRATION PERMANENTE FRANCO-QUÉBÉCOISE

### **2<sup>e</sup> Rencontre INAVEM – AQPV – CIPC à Montréal Réseau de coopération et d'échange sur l'aide aux victimes France – Québec**

#### **Historique**

Août 2008 : le CIPC constitue une délégation franco-québécoise sur la question de l'assistance aux victimes pour le gouvernement chilien.

Dans le cadre du réseau d'échange de 2 ans entre la France et le Québec sur l'aide aux victimes, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) et l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) ont accueilli 3 personnes de l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) pendant la semaine du 25 octobre 2009. Cet échange a été possible grâce au ministère des Relations internationales du Québec et le Consulat de France à Québec. Cette rencontre fait suite à la visite du Québec à Montpellier en juin 2009.

La rencontre avait pour objectifs d'échanger sur :

- les différents types de victimes, leurs besoins et les méthodes de soutien et de prise en charge innovantes des victimes directes et de leur entourage
- les pratiques inspirantes et les politiques prometteuses
- le dialogue entre les différentes organisations et gouvernements
- l'inscription de l'assistance aux victimes dans une stratégie globale de prévention de la délinquance

Le présent rapport tend à résumer (1) les activités et visites de la semaine ainsi que de relever certains échanges sur les différentes pratiques retrouvées en France et au Québec et (2) la présence du CIPC et de l'INAVEM au 5<sup>e</sup> colloque de l'AQPV « Au cœur des droits ».

Tous les rendez-vous ont été honorés et des rencontres supplémentaires, dans le cadre du colloque organisé par l'association partenaire Plaidoyer Victimes, ont pu se faire avec des services comme celui du ROJAQ sur la justice alternative du Québec, et notamment avec son directeur Serge Charbonneau.

## DÉROULEMENT

Lundi le 26 octobre 2009

L'AQPV (Arlène Gaudreault, présidente; Marie-Hélène Blanc, directrice générale) et le CIPC (Serges Bruneau, directeur des programmes; Florence Hamel, stagiaire) accueillèrent l'INAVEM (Sabrina Bellucci, directrice; Olivia Mons, chargée de la communication; Michèle de Kerckhove, vice présidente) au matin du lundi 26 octobre dans les bureaux du CIPC. Cette rencontre avait pour but de dresser la table quant au développement des différents dispositifs d'aide aux victimes au Québec. Arlène Gaudreault a ainsi abordé différentes lois mises en place qui ont donné aux victimes une meilleure reconnaissance judiciaire.

Différents thèmes ont été abordés et comparés : la violence conjugale, les victimes provenant de communautés ethnoculturelles, etc. L'INAVEM soulève que les victimes d'évènements collectifs, tels que les accidents aériens, et les victimes de la route, victimes qui ne sont pas habituellement prises en charge dans nos dispositifs québécois d'aide aux victimes.

### ➔ **Question de la définition du terme de victime. Point à revoir en fin de mission**

Un point particulièrement important pour le Québec n'est pas très courant en France, soit le lien entre la recherche et le travail de terrain. En effet, de plus en plus, les travaux de recherches sont pris en compte dans les interventions de terrain.

Le Québec et la France se rejoignent lorsqu'il est question de la légère confusion de la population entre les regroupements d'aide aux victimes et les regroupements de victimes. Ces derniers, plus sensationnalistes et militants, minent parfois les organisations d'aide aux victimes, en militant plus pour des causes que pour des personnes individuelles.

En lui demandant comment allier les généralistes de l'aide aux victimes avec les spécialistes de terrain, Arlène Gaudreault recommande sans hésiter l'importance du développement des tables de concertation, tables qui découlent des politiques interministérielles. Par exemple, la table de concertation en violence conjugale de Montréal initiée en 1986 regroupe différents partenaires : le ministère de l'éducation, le service de police, le bureau des procureurs des poursuites criminelles et pénales, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, des organismes communautaires tels que la maison des femmes sourdes du Québec et le Bouclier d'Athéna, etc. Notons ici que Marie-Hélène Blanc en est présentement la présidente.

## ➡ Question des tables de concertation à revoir pour une déclinaison en France

Côté financement, au Québec, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels qui découle de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels s'occupe de la gestion et de la distribution de l'argent versé par (1) le ministère de la Justice, (2) les dons, legs et autres contributions et (3) les avances versées par le ministre des Finances. Il est à noter qu'en 2002, le Québec a adopté une loi voulant que dans certaines amendes, par exemple celles données lors d'une infraction au code de sécurité routière, une suramende de 10\$ soit imposée pour nourrir les fonds de différents organismes tels que les CAVAC, SOS-violence, AQPV, AFPAD, etc. Les produits de la criminalité sont également source de financement : 50 % des saisies vont au service des enquêtes policières, 25% vont à des projets de prévention de la criminalité et les 25 % restant vont à l'aide aux victimes.

➡ Question à revoir : **L'INAVEM va réfléchir à proposer un système de suramende aux infractions au code de sécurité routière, ou bien de contribution pour l'accompagnement des victimes à toutes les personnes contrevenantes (personnes physiques et morales...).**

Marie-Hélène Blanc rapporte que les différentes organisations d'aide aux victimes travaillent en silo, ce qui est problématique car la compétition prend le dessus sur l'objectif d'aide aux victimes. C'est souvent le cas en France également.

➡ Voir comment décloisonner et rendre l'aide aux victimes absolument partenariale.

Dans après-midi, l'INAVEM, l'AQPV et le CIPC se sont rendus au bureau de Côté Cour au Palais de justice de la ville de Montréal. Nous avons eu la chance d'y rencontrer la directrice, Mme Lise Poupart, ainsi qu'un sergent conseiller en violence conjugale et intrafamiliale au SPVM, Sergent Marc Cournoyer. Le sergent Cournoyer a tout d'abord dressé un portrait de l'implication du SPVM en ce qui a trait de ces actes de violence. Il nous a rappelé que les policiers ont l'obligation, si doute raisonnable, d'arrêter le conjoint violent et de le conduire au poste, peu importe si la victime désire porter plainte ou pas.

Côté Cour offre des services de soutien psychosocial ainsi que du support dans les procédures judiciaires des victimes de violence conjugale. Son objectif est de soutenir la victime dans ses décisions libres et éclairées. Leurs bureaux se trouvent toutefois dans le palais de justice et la cour municipale de Montréal. Dix employés de formations diverses (criminologie, travail social, sexologie et psychologie) se partagent les 7000 dossiers annuels. De la clientèle, 33 % proviennent de communautés ethnoculturelles, 8 à 10% sont des hommes et 80% des femmes en couple retournent auprès de leur conjoint après l'intervention.

Au Québec, la non obligation de témoigner pour la victime de violence conjugale est récente : elle était autrefois obligatoirement conviée car tout témoin était contraignable.

Lise Poupart souligne l'importance de la table de concertation en violence conjugale : cela permet aux différents acteurs d'harmoniser leurs rôles dans le processus de judiciarisation.

Sabrina Bellucci souligne qu'en France, il y a une enquête-victime de laquelle découle un rapport psychosocial. Au Québec, une telle enquête n'est faite que lorsque ça touche les enfants. Pour la France, un des intérêts de ce service est que **Côté Cour découle du Ministère de la santé et des services sociaux et non pas du Ministère de la justice, et qu'il est totalement intégré au sein du Palais de Justice.**

La confidentialité des dossiers fait qu'il n'y a pas beaucoup d'échanges cliniques. Lise Poupart manifeste un désir de mettre sur pied des séminaires cliniques une fois par mois pour discuter de cas dénominalisés avec les différents partenaires.

L'INAVEM demande l'avis de Mme Poupart en ce qui a trait de l'utilisation de la **médiation pénale pour donner une réponse aux conflits de violence conjugale**. La médiation dans ces cas est perçue comme controversée selon la spécialiste. Il faut tout d'abord s'assurer des bienfaits pour la victime car on se retrouve dans une position de médiation difficile vu la nature des crimes de violence conjugale.

L'INAVEM se demande également quel lien Côté Cour entretient-il avec les CAVAC. Lise Poupart précise que la violence conjugale relève du MSSS et non du ministère de la justice, duquel découlent les CAVAC. Ainsi donc, les CAVAC devraient référer les dossiers de violence conjugale à Côté Cour, ce qui n'est pas toujours la réalité et qui occasionne parfois des frictions.

➡ **Question encore du décloisonnement des associations voire des services ministériels...**

Mardi le 27 octobre 2009

Le Service de Police de la Ville de Montréal (le Commandant Vincent Richer et le Sergent Marc Cournoyer) accueillait dans ses locaux mardi matin la délégation de l'INAVEM, l'AQPV, le CIPC; Hélène Cadrin du Gouvernement du Québec; Caroline Boudreau, Nancy Gough et Monic Caron de l'Alliance gaspésienne; Melpa Kamateros et Maud Pontel du Bouclier d'Athéna; ainsi que Monique Villeneuve de la Table de concertation en violence conjugale.

Madame Monique Villeneuve a présenté trois vidéos "capsules" conçues par la table de concertation en violence conjugale portant sur les femmes sourdes, les hommes violentés et les lesbiennes victimes de violence conjugale. La délégation française a semblé un peu surprise de l'importance que la maison des femmes sourdes, par exemple, accordait à intervenir auprès des victimes sourdes avec des intervenants ayant comme langue maternelle le langage des signes. En effet, si cela est très important de bien comprendre les problématiques des communautés, la France trouve discriminant le fait de ne réserver des emplois qu'à des personnes sourdes de naissance.

Les intervenantes du Bouclier d'Athéna nous ont ensuite présenté leur organisme communautaire qui vise les femmes et enfants victimes issus particulièrement de communautés ethnoculturelles. L'organisme a pour mission de leur offrir des services d'éducation, de soutien, de prévention et d'intervention dans une multitude de langues et dans le respect des différentes cultures. Nous avons également pu visionner des vidéos diffusées sur les canaux ethniques qui visent à rejoindre les différentes cultures dans leur langue maternelle. On y voit par exemple des policiers de cultures différentes qui interviennent auprès de victimes provenant de la même culture que la leur dans des cas de signalement de violence conjugale.

**➡ Voir précisément la question des communautés en France, et voir comment et dans quelle mesure la France pourrait s'inspirer de pratiques québécoises en la matière ?**

Hélène Cadrin du gouvernement du Québec nous a ensuite présenté le plan d'intervention en matière de violence conjugale au Québec, le plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle ainsi que 3 publicités télévisées qui visent à dénoncer la violence conjugale. Sabrina Bellucci retient qu'il faut un « capitaine de bateau » pour mettre en marche des acteurs volontaires pour une même action. Au Québec, nous avons un comité interministériel en place, ce qu'ils n'ont pas en France. Or, selon Hélène Cadrin, c'est la clef du succès!

**➡ Question de l'interministérialité en France sur la question des violences conjugales mais plus globalement sur la question de l'aide aux victimes.**

Les co-fondatrices de l'Alliance gaspésienne nous ont ensuite fait part des différents projets qu'elles réalisent avec leurs partenaires. On compte parmi ces projets des colloques de formation, des conférences, différents outils (tels que les cartes réflexives pour intervenants sur les enjeux liés à la violence conjugale), le programme *SAISIR* qui s'adresse à la violence conjugale chez les adolescents et le cahier informatif *AVIS-Sécurité* pour les intervenants et policiers en violence conjugale. Nous avons ensuite eu la chance de visionner le documentaire *Traverser la peur*, réalisé par André Melançon. Les acteurs y reprennent les paroles exactes des victimes.

Elles revisitent le cycle de la violence conjugale, en détournant le cercle qui représente habituellement le cycle, en en faisant **un carré, qui possède sur chacun de ses côtés une porte de sortie !**

➡ **A voir comment s'en servir en France.**

Le mardi après-midi, nous nous sommes rendus (INAVEM, CIPC) au Centre Marie-Vincent, Centre d'expertise en agressions sexuelles pour rencontrer des intervenants du centre d'expertise (Mme Jeny Charest et Mme Jacinthe), des intervenantes de la DPJ (Nathalie Lamothe et Cindy Laroche) ainsi que la sergente Stéphanie Morin du SPVM. Les intervenantes de la DPJ ont débuté en nous présentant la DPJ ainsi que l'entente multisectorielle alliant le directeur de la protection de la jeunesse avec les services de police et le procureur du bureau des poursuites criminelles et pénales. À cette entente se rattachent des acteurs institutionnels qui sont des personnes désignées des réseaux de service ainsi que des experts médicaux. Le Centre d'expertise en agressions sexuelles Marie Vincent est novateur en ce sens qu'il réunit sous un même toit les services professionnels médicaux, policiers et judiciaires dans un environnement approprié pour les enfants et leur famille.

➡ **Revoir précisément cette forme de travail pour les enfants victimes de violences, pour alimenter les connaissances en la matière en France.**

### Mercredi le 28 octobre 2009

Le CAVAC de Montréal a accueilli l'INAVEM et le CIPC dans leurs locaux pour échanger sur leurs activités. Denis René, le directeur clinique du CAVAC de Montréal, nous a dépeint un portrait du service. Les CAVAC découlent de la loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels de 1988. On compte 16 CAVAC (+ 1 en formation pour les Cris), 70 points de service, 43 employés (de formation en criminologie et en travail social) pour le CAVAC de Montréal. Le financement des CAVAC provient à 70-80% du ministère de la justice, à 10 % des contributions volontaires et le reste des suramendes compensatoires et autres. On accueille au CAVAC les victimes, les proches de victimes et les témoins d'actes criminels.

Julie Lapointe, chef d'équipe des services courants, mentionne que la clientèle est généralement référée par des policiers et qu'une évaluation des besoins est alors réalisée par téléphone. Par après, les intervenants prennent rendez vous avec la personne pour une évaluation psychosociale ou réfèrent à des organismes particuliers. La structure CAVAC-info se charge d'informer les victimes du déroulement des procédures judiciaires. Un service d'urgence, le 24/7, est offert dans les régions de Montréal et de la Montérégie. Ces intervenants de première ligne se déplacent immédiatement après référence policière pour aller rencontrer la victime. Les CAVAC font partie des tables de

concertation sur les agressions sexuelles et sur les aînés. Autrefois, les CAVAC faisaient également partie de la table de concertation sur la violence conjugale, toutefois, cette problématique relève du MSSS et non du Ministère de la justice dont ils découlent.

➔ **Fort intérêt sur le ton et le message de communication auprès du public, slogan : Pour une victime, retrouver une vie ordinaire, c'est extraordinaire ». signature CAVAC « formé pour vous épauler »,**

En après-midi, l'INAVEM et le CIPC ont assisté au colloque de l'AQPV dans le cadre de leur 25<sup>e</sup> anniversaire. Le thème de ce 5<sup>e</sup> colloque était « Au cœur des droits ».

Me Esthel Gravel, Présidente d'honneur du colloque et procureure aux poursuites criminelles et pénales, a entamé l'évènement en dressant une rétrospective du développement de l'AQPV. Elle souligne l'importance qu'a eu l'association dans le développement du droit des victimes et des façons de faire (pensons aux victimes d'agressions sexuelles qui devaient autrefois aller passer l'examen médical à la morgue!). Malgré tous ces avancements, les victimes n'ont pas encore assez de place. Sur un ton émouvant, Arlène Gaudreault, présidente de l'AQPV, souligne que malgré tout, il y a de l'espoir pour le droit des victimes.

Nous avons ensuite eu la chance d'assister en primeur au visionnement du documentaire « Plaidoyer pour les victimes... Une histoire d'engagement ». Ce dernier nous présentait un hommage à Micheline Baril, les développements dans le domaine de l'aide aux victimes, les différentes situations encore problématiques et les défis à relever. Parmi ces défis, on retrouve l'ambiguïté du financement provenant du FAVAC, l'importance du partenariat pour agir ensemble au nom du bien être de la victime, le transfert des connaissances entre la recherche et le secteur clinique, la victimisation chez les aînés et la relève.

Jeudi le 29 octobre 2009

● **Conférence d'ouverture : Le droit existe-t-il sans la société, sans la politique?**

Pierre Noreau, professeur titulaire au centre de recherche en droit public à l'Université de Montréal, a débuté la journée en présentant de façon humoristique une réflexion sur le droit et la société. M. Noreau s'intéresse aux difficultés rencontrées pour protéger les droits des victimes, entre autres au fait qu'il existe déjà beaucoup de champs de droit et en amener un nouveau, le droit des victimes, pourrait provoquer des remous. De plus, le professeur souligne que les droits sont souvent soit symboliques, soit instrumentaux et que plus un droit est symbolique (tel le droit des victimes), moins il est instrumental, et vice versa. Donc, dans le cas du droit des victimes, Pierre Noreau suggère de viser le plan instrumental.

## ● **Atelier 1 : Pas assez de droits pour les proches des victimes d'homicide?**

Le CIPC a ensuite assisté à un atelier animé par Catherine Rossi, chargée de cours à l'Université de Montréal et chargée de programmes au ROJAQ, et Pierre-Hugues Boisvenu, président de l'AFPAD<sup>1</sup>.

Mme Rossi a présenté les résultats de sa thèse de doctorat en criminologie qui porte sur les proches de victime d'homicide. Elle a adopté une approche phénoménologique en rencontrant 25 personnes se considérant comme des proches. Parmi ceux-ci se retrouvaient des hommes et des femmes de différents âges, de différentes relations avec la victime, dans des contextes d'homicides variés. Ces proches revendiquaient leurs droits de différentes façons. Tous se sont présentés comme victimes médiates voulant une réparation pour leur souffrance personnelle; certains comme représentants des droits déçus de la victime. Toutefois, beaucoup se sont rendu compte que les droits des proches de victime d'homicide sont limités. De plus, le réseau d'aide aux victimes est contesté car il aurait tendance à la « pathologisation » des proches. Il y a quelques initiatives, mais on peut faire place à l'amélioration.

➔ **Revoir cette question de la pathologisation des proches des victimes. En France, les victimes en général et les proches en particulier ont beaucoup plus de droits au procès pénal. (cf. définition de victime)**

M. Boisvenu est co-fondateur de l'AFPAD, créée en 2004. Après l'assassinat de sa fille en 2002, ce père s'est senti démuné face à l'absence de soutien financier et social aux proches. L'AFPAD a permis d'améliorer la qualité des services rendus : des lois ont été modifiées grâce à leurs pressions, un service d'urgence a été établi pour donner du soutien immédiat aux familles et un service d'accompagnement social et juridique s'est développé. L'association milite de façon très médiatique pour les droits des proches. Après la présentation de M. Boisvenu, nous avons eu droit à une période de commentaires rectificateurs très intéressante.

➔ **Pour la France, c'est tout à fait intéressant de voir comment se déroulent les relations entre les pouvoirs publics, les associations professionnelles et les associations de victimes, comme il en existe beaucoup en France. D'ailleurs, c'est une association française, celle d'Alain Boulay, de l'association d'Aide aux Parents d'Enfants Victimes, (APEV) qui a soutenu la création celle de Pierre-Hugues Boisvenu.**

## ● **Atelier 2 : Points de vue et réflexions sur la justice réparatrice dans les cas de violence contre les femmes**

Le CIPC et l'INAVEM ont ensuite assisté à un atelier animé par Mylène Jaccoud, professeure agrégée à l'école de criminologie de l'Université de Montréal et

---

<sup>1</sup> Association des familles de personnes assassinées ou disparues

directrice adjointe par intérim du CICC, Me Julie Desrosiers, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval, Louise Riendeau, coordonnatrice des dossiers politiques au regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, Emmanuella St-Denis, agente de liaison et de communication au regroupement québécois des CALACS, et Serge Charbonneau, directeur du ROJAQ. Cet atelier, sujet à débat, a attiré beaucoup de participants et l'atelier a même été filmé.

Mme Mylène Jaccoud s'est affichée tout d'abord comme « ni contre, ni pour » la justice réparatrice. Elle souligne toutefois qu'il existe de nombreux problèmes avec la pénalisation : ça ne réhabilite pas, ni ne dissuade et ça n'a pas d'emprise sur le caractère structurel dans le cas de violence conjugale. Ce que le pénal apporte, c'est la dénonciation de la violence conjugale. N'y aurait-il pas d'autres façons de dénoncer la violence conjugale?

Me Julie Desrosiers s'est intéressée à la réalité juridique et la place faite à la justice réparatrice. Cette dernière a pris son envol après le mouvement américain des années 80, le « *Nothing works* ». Selon Me Desrosiers, il y a présentement plus de dénonciations, donc plus d'emprisonnement. Or, l'emprisonnement est problématique.

Mme Louise Riendeau nous rappelle que les conjoints violents n'en sont rarement à leur premier acte de violence conjugale lors de la comparution à la Cour. Mme Riendeau ne croit pas aux mécanismes de justice réparatrice dans ces cas particuliers. La présentatrice questionne l'efficacité de la médiation comme dispositif alternatif au système pénal.

Mme Emmanuella St-Denis parle aux noms des CALACS (violences sexuelles) et émet elle aussi des réserves quant à l'efficacité de la justice réparatrice. Elle se questionne sur la qualité de formation des intervenants en justice réparatrice et semble mettre dans un même panier justice réparatrice et justice créative étatsusienne (ex : condamnation à porter sur soi pendant quelques années la photo de sa victime).

M. Serge Charbonneau s'affiche comme un praticien promoteur de la justice réparatrice. Il relève que des gaffes ont été commises, mais qu'il ne faut pas appliquer les mesures répressives traditionnelles à tout le monde. D'ailleurs, plusieurs types de justice réparatrice sont possibles et certains sont plus « sécuritaires » que la médiation. M. Charbonneau souligne également qu'il est nécessaire de renforcer *l'empowerment* des victimes.

Nous avons remarqué après cette présentation que les différents invités n'argumentaient pas sur les mêmes types de justice réparatrice. Certains soulignaient les dangers d'une forme de justice qui remplacerait le système pénal traditionnel et d'autres soutiennent les bienfaits de la justice réparatrice subséquente au passage dans le système pénal.

➔ **La France, en plus de son expérience en médiation pénale, qui met en présence mis en cause et victime, va expérimenter les rencontres victimes détenus de substitution. C'est déjà le Québec qui a inspiré cette réflexion en 2008, lors du colloque annuelle de l'INAVEM à Versailles sur cette thématique.**

● **Soirée festive**

La soirée s'est terminée à table dans le cadre d'un souper festif brillamment animé par la troupe de théâtre Mise au Jeu. Les prix Plaidoyer-Victimes ont été remis à Mme Louise Rajotte, présidente fondatrice de la section AQDR Centre du Québec (pour les droits des retraités), et au Bouclier d'Athéna pour s'être démarqué au niveau de leur engagement et de l'excellence de leur intervention.

➔ **Question à réfléchir : créer un prix INAVEM en France pour récompenser une personnalité ou une structure pour aider les victimes.**

Vendredi le 30 octobre 2009

● **Déjeuner causerie : L'aide juridique au service des victimes d'actes criminels ?**

Me Denis Roy de la commission des services juridiques et Me Gérald R. Tremblay, bâtonnier sortant du Québec, se sont entretenus sur le support de l'aide juridique dans l'aide aux victimes. Les avocats ont démontré leur désir de voir un accompagnement juridique pour les victimes en matière de droit civil. Malgré les conditions d'admission restrictives à l'aide juridique, toute victime ne devrait pas déboursé plus de 800\$ selon Me Roy. Arlène Gaudreault souligne l'importance de sensibiliser les jeunes avocats aux droits des victimes.

● **Atelier 3 : Et si les stratégies de prévention de la criminalité et l'assistance aux victimes se conjugaient?**

Le CIPC a ensuite assisté à un atelier animé par Mme Lisa Monchalin, doctorante à l'institut pour la prévention de la criminalité à l'Université d'Ottawa, Mme Olivia Mons, chargée des communications à l'INAVEM et M. Serges Bruneau, directeur de programmes au CIPC. Cet atelier a été filmé.

Mme Lisa Monchalin a présenté une perspective canadienne en termes de prévention du crime, plus particulièrement deux projets prometteurs qui permettent d'allier prévention du crime et aide aux victimes. Malheureusement, une très petite partie du budget gouvernemental va à la prévention.

M. Serges Bruneau du CIPC propose un regard sur la prévention de la criminalité à l'échelle internationale. M. Bruneau a relevé qu'en améliorant la sécurité urbaine, on réduit fort probablement la victimisation. La ville se doit donc d'assurer des actions de prévention de la criminalité pour favoriser le développement durable des communautés. De plus, il propose une nouvelle façon de voir le triptyque habituel répression ↔ prévention ↔ réinsertion : il y insère les concepts de réhabilitation sociale et d'assistance aux victimes après l'étape de réinsertion, ce qui permet de conjuguer stratégies de prévention et assistance aux victimes.

Mme Olivia Mons, représentant l'INAVEM dépeint les liens à faire entre prévention de la délinquance et victimisation aux trois niveaux de prévention. Il y a donc un lien évident, mais est-ce possible de les conjuguer? Quoi qu'il en soit, on observe une volonté politique de le faire, reste à ne pas juxtaposer nos actions. **Un article sera finalisé issu de cette intervention.**

● **Conférence de clôture : Réformes constitutionnelles et législatives : un plus pour les victimes?**

C'est avec les paroles mobilisatrices d'Alan N. Young, professeur au Osgoode Hall Law School à l'Université York, et Arlène Gaudreault que le colloque de l'AQPV s'est terminé.

M. Alan N. Young a souligné que le champ du droit des victimes est ardu car la prise en compte de ce droit dans le système de justice complique les procédures. Selon l'illustre professeur, la plus grande réalisation en la matière est que « We're here talking about victims' rights! », ce qui n'était pas sur la carte il y a quelques années.

Mme Arlène Gaudreault propose des changements au niveau de la loi sur l'aide aux victimes car ces droits sont plutôt des principes qui n'ont pas été retouchés depuis 20 ans et qui ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui. De plus, la nécessité d'établir des recours lorsque ces droits sont brimés est criante. Mme Gaudreault énumère cinq propositions qui permettraient d'améliorer grandement les services aux victimes en guise de conclusion : (1) introduire un préambule qui témoigne de la cohérence, (2) revoir la notion de victime, (3) revoir les droits et devoirs de la victime, (4) instaurer des recours et (5) revoir le fonds d'aide.

➤ **La France peut être force de propositions et d'accompagnement pour les structures québécoises dans leur réflexion sur l'obtention de droits plus signifiants pour les victimes.**

*Un grand merci à Florence Hamel, stagiaire au CIPC d'avoir très largement collaboré au rapport sur les rencontres au Québec.*

## **RETOUR ET PROCHAINE RENCONTRE**

L'INAVEM semble ressembler aux CAVAC en ce qui a trait de la prestation de services, mais différer au niveau de l'ouverture et de la liberté d'action. Sabrina Bellucci retient les similitudes dans les difficultés que nos deux nations vivent, mais également dans leurs désirs d'actions. Un travail commun est ainsi envisageable. Olivia Mons souligne l'intérêt d'inclure les intervenants qui oeuvrent auprès des délinquants dans le réseau de coopération sur l'aide aux victimes. Arlène Gaudreault propose, suite aux échanges franco-québécois, de rédiger pour la communauté francophone des publications sur l'aide aux victimes.

La prochaine rencontre du réseau d'échange se tiendra à Paris et à Grenoble du mercredi 16 juin au mardi 22 juin 2010, coïncidant ainsi avec les dates du colloque de l'INAVEM à Grenoble. Ce colloque portera entre autres sur les stratégies et politiques locales d'aide aux victimes, les responsabilités et prises en charge des acteurs locaux ainsi que les réseaux de généralistes et spécialistes. Le Québec a manifesté l'intérêt de s'entretenir alors sur la médiation et les intervenants auprès des délinquants.

Pour la France en 2010, il nous semble effectivement que les intervenants oeuvrant auprès des délinquants doivent avoir leur place dans cette problématique des services d'assistance aux victimes. Nous solliciterons donc aussi des rencontres dans ce sens-là pour le voyage des experts français au Québec au second semestre 2010.

---